

Le viol - 1/2

Après voir subir un viol le plus dur est d'en parler à quelqu'un, famille, police ou un médecin. Cela est difficile, car la plupart du temps on se sent coupable et on a honte...

Que faire en cas de viol ?

Après avoir subi un viol le plus dur est d'en parler à quelqu'un, famille, police ou un médecin. Cela est difficile, car la plupart du temps on se sent coupable et on a honte.

Mais il faut en parler le plus vite possible, car il est important de retrouver le violeur pour qu'il ne puisse plus faire de nouvelles victimes. Surtout on ne doit pas croire que ne pas en parler nous aidera à oublier, c'est plutôt le contraire si on se referme sur soi, on aura peur chaque fois qu'on se retrouvera seule ou en présence d'un homme, puis on n'aura plus confiance en personne même pas en nous-mêmes.

Après avoir parlé que va-t-il se passer ?

Juste après l'agression, on doit absolument téléphoner ou se rendre à la police. On sera prise en main par quelqu'un de compétent qui saura nous rassurer et nous aider. La police, nous emmènera chez un médecin ou à l'hôpital pour constater les diverses lésions subies lors de l'agression : bleus, griffures, plaies, lésions sexuelles et, surtout, prélèvement de sperme pour identifier l'agresseur. Il est extrêmement important de ne pas se laver tant que des examens gynécologiques n'ont pas été faits. Sinon, se serait bien de mettre la lingerie et les vêtements qu'on avait mis le jour du viol, cela peut être décisif pour identifier le violeur.

En dehors des soins, les médecins nous prescriront la pilule du lendemain, si on ne prend pas la pilule. Ils nous donneront également un traitement antibiotique contre d'éventuelles maladies sexuellement transmissibles et ils nous prescriront aussi un test de dépistage du sida, qui se renouvellera quelques mois plus tard. Puis, pour finir, on nous donnera un certificat médical indispensable pour pouvoir porter plainte.

La plainte :

Le mieux, c'est qu'on aille accompagnée car il va nous falloir beaucoup de courage. Cela peut prendre plusieurs heures. On nous demandera tous les détails, les menaces, les conditions du viol, l'heure, les gestes...

Une fois la plainte enregistrée, on devra la signer, mais avant on relira et si on veut changer quelque chose, on ne doit pas hésiter.

Par mesure de sécurité, on peut demander à ce que notre nom et adresse ne soient pas communiqués, de cette manière l'agresseur ne pourra pas nous identifier grâce à son avocat qui aura toutes les informations. Si on doit porter plainte civile, on se fera domicilier chez des amis ou un avocat.

C'est quoi être partie civile ?

Lorsqu'on dépose plainte, on est témoin, par contre si on porte plainte civile, on devient victime et on peut demander des dommages et intérêts. Cela nous permet de prendre un avocat et d'avoir accès au dossier préparatoire au procès (dossier d'instructions). De cette manière, on pourra savoir les arguments que la défense du violeur. Si on ne veut pas se présenter seule, on peut demander à être accompagnée par une association de lutte contre le viol. Une procédure est très longue (deux ans) et c'est important d'être entourée pour avoir le courage d'aller jusqu'au jugement.

Qui sont les violeurs ?

L'adolescent

Si c'est notre copain, et qu'on ne porte pas plainte, il ne trouvera ça pas grave et que c'est une démarche logique. Il confondra sexualité et violence, virilité et viol. Si son viol n'est pas dénoncé, il pourrait devenir, une fois adulte un violeur chronique.

L'adulte

Le viol - 2/2

Il jouera sur le chantage affectif, qu'il soit de la famille ou de l'entourage, il voudra exercer une autorité sur nous dominer tout en gardant son image de marque. Mais il sait très bien ce qu'il fait.